

**Commune de Vich, Procès-verbal No 2, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)
le 7 décembre 2021 à 20h00**

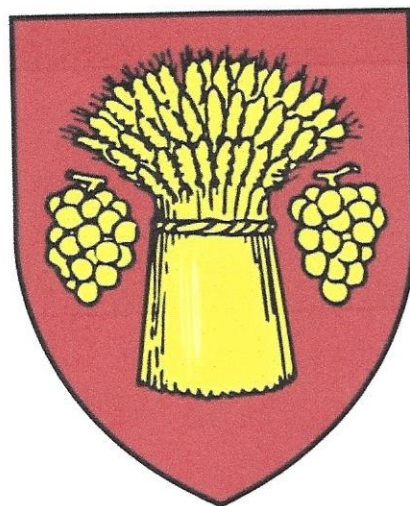


Table des matières

1. Appel nominal	3
2. Adoption du procès-verbal du 05.10.2021.	3
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	3
4. Introduction et présentation du Préavis n°7/2021-2022 – Budget du ménage communal pour l'année 2022.....	3
5. Présentation de la procédure des marchés publics et des demandes de crédit au Conseil Communal	5
6. Présentation du programme de la Municipalité pour la Législature 2021-2026	7
7. Réponse à l'interpellation de M. Luigi LONGHI concernant les chiens..	7
8. Liste des préavis pour la séance suivante.....	8
9. Communications municipales	9
10. Communications du bureau	9
11. Divers et Propositions individuelles.....	9
12. Clôture de la séance.....	13

Le **Président** accueille et souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité ainsi qu'à M^{me} **Marie-Christine FERT** pour le journal de la Côte et enfin qu'à M^{me} **Mathilde CHEVALLEY**, notre boursière communale. Il rappelle les directives et quelques règles, il assure que le Pass-Covid des visiteurs ont été contrôlé à l'entrée de la salle, mais que les conseillers n'auront besoin de le présenter qu'à l'issue de cette séance et pour le côté festif avec l'apéro de fin d'année.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **31** membres présents sur **40**, 5 excusés, 4 absents, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05.10.2021.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Aucune.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 1 abstention

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** explique que l'on attend que l'ordre du jour dont on parle soit celui que vous avez reçu, mais vous avez la possibilité de modifier cet ordre du jour. Le règlement dit que nous ne pouvons voter que sur les objets portés à l'ordre du jour, mais il s'applique également aux modifications apportées séance tenante. Il demande si l'Assemblée accepte cet ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU PRÉAVIS N°7/2021-2022 – BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour l'introduction et présentation de ce préavis.

Budget de fonctionnement : ce sont les revenus et les charges courantes pour le bon fonctionnement de la Commune.

- Le budget dépend de l'organisation de la Commune et des dépenses prévues par la Municipalité.
- Les dépenses par objet ne dépassent en principe pas CHF 50'000.
- Les revenus sont ceux que l'on peut prévoir ; les revenus extraordinaires ne peuvent pas être prévus et donc ne sont pas pris en compte dans le budget.
- Les revenus couvrent les charges pour avoir un résultat équilibré.
- Si le budget de fonctionnement est accepté par le Conseil communal cela donnerait l'autorisation de dépense pour l'année à venir.

Budget d'investissement

- Porte sur le développement ou l'entretien du patrimoine administratif de la Commune
- Fait l'objet d'un plan présenté par la Municipalité au Conseil en même temps que le budget, mais ne fait pas l'objet d'une acceptation dans le cadre du budget annuel.
- Chaque projet d'investissement nécessite une décision du Conseil sur la base d'un préavis à part qui sera présenté plus tard ou a déjà été accepté.

Budget de fonctionnement 2022 : Eléments de base pour la construction budgétaire :

- Population de 1'250 habitants au 31.12.2022.
- Taux d'imposition communal est à 63%.

Résultat du budget 2022 :

- Une perte de CHF 218'418.95
- Marge d'autofinancement de CHF -71'730 (négative et proche de zéro)

L'avis de la Municipalité :

- Bon budget de fonctionnement qui permet de couvrir les charges et dépenses à venir en 2022.
- Dans la continuité des travaux de la Municipalité précédente, sans surprise et sans excès.

Ceci est repris dans le préavis proposé ce soir en détail et qui est soumis aux conseillers.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°7/2021-2022.

Le **Président** ouvre une observation technique, qui précise qu'au mois d'octobre dernier les membres de commission ne pouvaient pas modifier le corps du préavis, mais uniquement en modifier les conclusions, mais après une discussion avec le Préfet les annexes ne faisant pas partie du corps du Préavis, les commissions, ainsi que les conseillers peuvent les amender.

Il ouvre la discussion.

M. **David MURITH** demande si la pandémie a eu un impact sur les finances et sur le budget de la Commune ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que cet impact est inscrit dans les charges supplémentaires, comme l'achat de désinfectant et des masques, sur un autre sujet la Municipalité n'a pas tenu compte des locations mises donc à zéro, mais elle espère que l'année 2022 sera meilleure.

M. **Kurt TRITTEN** demande des éclaircissements sur la rubrique du service financier budgété à 1'200'000 CHF. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que sous charge financière, c'est la péréquation directe, laquelle représente le plus gros montant, qui est redistribué aux communes.

Le **Président** demande si un autre conseiller voudrait intervenir dans cette même question ?

M. **Kurt TRITTEN** demande si on paye au canton 1/5 des revenus fiscaux pour la péréquation du Canton ? M^{me} **Antonella SALAMIN** réexplique que non, nous payons environ 3'000'000 CHF au Canton, 1'200'000 CHF de péréquation directe intercantonal, 1'600'000 CHF de participation de cohésion sociale et 200'000 de facture policière. M. **Kurt TRITTEN** trouve que nous payons trop et qu'il faudrait ne plus payer.

Le **Président** demande s'il y a d'autre question. Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote du préavis :

Le Préavis n°7/2021-2022 est accepté à large majorité, moins 3 abstentions

5. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE DES MARCHÉS PUBLICS ET DES DEMANDES DE CRÉDIT AU CONSEIL COMMUNAL

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation.

Introduction

La Commune est assujettie au droit des marchés publics

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LVDMP)
- Règlement d'application (RVDMP)
- Autres bases légales au niveau fédéral ou international

Il y a marché public si la Commune passe un contrat avec une entreprise privée portant sur l'acquisition de constructions, de fournitures ou de services moyennant une rétribution financière. Le droit des marchés publics oblige la Commune à mettre en soumission les marchés de construction, de fourniture et de service qui dépassent une certaine valeur-seuil.

Principes généraux

- Obligation de mise en concurrence pour les marchés importants
- Concurrence efficace et stimulation de la concurrence
- Principe d'égalité de traitement
- Principe de non-discrimination
- Principe de transparence de la procédure
- Utilisation parcimonieuse des deniers publics. Les contrats sont mis en concurrence entre eux et la Municipalité choisit le plus approprié et le plus adapté.

Le droit des marchés publics est une matière dense et complexe. La Municipalité pour rentrer dans ces procédures, doit donc s'adjoindre des spécialistes pour toutes ces procédures.

Type de marché :

- La loi régit et en prévoit trois : les marchés des fournitures, marché de service et marché de construction.

Procédure : La procédure applicable est définie par des « valeurs-seuils »

- Procédure de gré à gré
- Procédure sur invitation
- Procédure d'adjudication ouverte ou sélective

Selon la valeur seuil de la valeur en cours du projet, la Municipalité applique l'une ou l'autre des procédures.

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux accords internationaux (annexe 2)

Procédure et

« valeurs seuils »

- Les valeurs-seuils déterminent la procédure à appliquer.

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	en dessous de 100'000 ¹	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
Procédure sur invitation	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Marchés publics et demandes de crédit au Conseil Communal :

- A la base, il y a un besoin, une obligation ou une nécessité d'entretien,

Exemples : Achat d'un nouveau véhicule pour la voirie
Aménagement d'un terrain multisports
Réfection du pont de la route de Coinsins
Rénovation de la Maison du Tilleul

- Les questions préalables avant que la Municipalité décide ce qu'elle veut faire sont les suivantes :
Est-ce réalisable, avec une étude de faisabilité ?
Quelle est l'ampleur des travaux à prévoir ?
Combien cela va nous coûter y compris avec l'application de la procédure.

Estimation du coût et comparaison avec les valeurs-seuils.

Exemples :

- Achat du nouveau véhicule pour la voirie estimé à CHF 79'000
 1. <100'000 CHF donc Procédure de gré à gré comparatif
 2. Demande de 3 offres à des fournisseurs différents
- Aménagement du terrain multisports estimé à CHF 400'000 (gros œuvre)
 1. <500'000 CHF, donc Procédure invitation pour la construction-gros œuvre
 2. Un spécialiste dans le domaine (architecte, ingénieur civil, etc.) prépare l'appel d'offre et le mène en invitant des sociétés spécialisées présélectionnées dans le domaine.
- Rénovation Maison du Tilleul ou grands travaux de construction
 1. Etude de faisabilité : projet réalisable et à quel coût (environ) ? Coût mis dans le fonctionnement
 2. Choisir le type de prestataires souhaité pour la rénovation
 3. Entreprise générale mène tout le projet à bien ou groupement d'entreprises qui est une personne clé qui gèrent les corps de métiers
 4. Procédure d'adjudication
 5. Mise en concurrence des mandataires – procédure d'appel d'offres

Aperçu global et contrainte de ce que représente le marché public pour créer un préavis dans une Commune. Ce soir nous devons vous présenter un autre préavis, mais les délais de retour sont longs et tous les mandataires n'ont pas encore répondu.

M^{me} **Valérie GUVEN** demande si les projets sont demandés par les Municipaux uniquement ?
M^{me} **Antonella SALAMIN** répond qu'initialement se sont des projets de besoin de la Commune, quelque fois ils sont imposés par le Canton sous forme d'entretien, pour exemple la route de Coinsins. Les membres du Conseil peuvent demander des projets et la Municipalité en étudiera le besoin.

Le **Président** demande si un autre conseiller voudrait intervenir dans cette même question ?

M^{me} **Valérie GUVEN** demande si la modification de l'antenne 5G était-elle imposée par le Canton ? M^{me} **Antonella SALAMIN** répond qu'elle est située sur un terrain privé, la Commune de Vich n'a donc rien à voir avec ceci et ne peut pas intervenir.

M. **Michel JARRAUD** demande si au niveau de l'estimation il n'est pas possible d'avoir les seuils exacts et complets, car ils sont souvent dépassés, que fait-on ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que si nous sommes à la limite du seuil, il faut passer au palier suivant.

M. **Cyrille GHISTE** explique que la loi interdit le saucissonnage, c'est pour cela que les préavis sont présentés de manière complète et global et non pas sous forme de projet.

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M^{me} **Antonella SALAMIN** présente le programme pour la législature 2021-2026. Ce sont des intentions de la Municipalité, pas toutes seront réalisées. Cette liste ne sera pas forcément prise dans cet ordre précis, mais voici les points :

- Poursuivre un développement urbanistique harmonisé
- Entretien et améliorer le patrimoine communal
- Soutenir les sociétés locales
- Favoriser les échanges et les lieux de rencontre, opportunité avec l'agencement du terrain de sport
- Favoriser la mobilité douce, demande du Canton
- Lutter contre les pollutions, circulation et les bruits
- Valoriser les énergies renouvelables, directives mises en place l'an passé, pour être subventionné pour les panneaux solaires ou des vélos.
- Mettre en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité
- Œuvrer pour une gestion communale saine et rigoureuse
- Donner à nos citoyens un accueil et un service de qualité
- Tout ceci avec une fiscalité raisonnable pour les Vichois.

Tous les objectifs sont repris dans une brochure complète, avec des actions concrètes et réelles que la Municipalité mettra en place est disponible dès la fin de séance (*cf. annexe*).

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

7. RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. LUIGI LONGHI CONCERNANT LES CHIENS

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Carol WUERSCH**.

Utilisation de la taxe :

Concernant les chiens, la taxe sur les chiens date du 19^e siècles. En ce temps-là il y avait beaucoup de chiens errants qui attrapaient la rage. Les villes avaient donc besoin de subventions pour combattre ce fléau et on a donc introduit la taxe pour les riches propriétaires de chiens car ils possédaient des chiens de chasse de races. Les autres animaux comme les chats, qui servent de dératiseurs et les chevaux pour le labour, ne sont donc pas taxés car utiles. Cette taxe est répartie pour la taxe cantonale avec le vétérinaire, la Police des chiens (morsures, bagarres), la lutte pour les importations illégales, ainsi que la tenue de la banque de données AMICUS.

Axe de la Commune pour l'utilisation de cette taxe est : la mise en place des poubelles, la voirie et le nettoyage mise en place des sacs et des caninettes et également des frais administratifs, pour le greffe qui doit annoncer les chiens.

Le Canton s'occupe des chiens et la Commune s'occupe des détenteurs de chiens !

Population canine :

Sur Vich, en 2019, il y avait 71 chiens et en 2021 il y en a 95. Pour rappel, la taxe sur les chiens est acceptée chaque année en même temps que l'arrêté d'imposition.

Parcs à chiens :

Les seuls terrains disponibles sont agricoles ou en réserve de faunes, donc à Vich impossible de créer un parc à chien. Le problème est partout, à Vevey il y avait cinq parcs à chiens et avec les constructions resserrées, ils prennent les parcs à chiens pour du terrain constructible. Il existe une application pour trouver des parcs à chiens.

M. **Luigi LONGHI** remercie la Municipalité pour ces recherches et sa réponse, mais il s'interpelle au niveau des frais induit avec la taxe sur la Commune. Les montants sont quand même élevés 9'500 CHF pour cette année et il ne trouve pas que les dépenses de la Municipalité soient à hauteur de ces 9'500 CHF. Les changements de cette taxe devraient intervenir en même temps que l'arrêté d'imposition, donc il se souciera de le faire au prochain arrêté d'imposition. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que toutes les taxes sont possibles d'être changées en proposant un amendement qui sera soumis aux conseillers.

Le **Président** demande si un autre conseiller voudrait intervenir dans cette même question ?

M. **Anthony PINZELLI** est-ce une taxe affectée ? est-ce que l'excès de la taxe est utilisé pour autre chose ? M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que non, si vous calculez le travail de la greffe pour introduire les données sur AMICUS, les employés communaux etc. 9'500 CHF ce n'est pas un montant significatif au regard du budget total de la Commune et, de plus il ne reste rien.

M. **Luigi LONGHI** conteste que le ramassage des crottes, les sacs etc. soit à hauteur du montant de cette taxe. Il y a également d'autres déchets comme les masques partout sur la Commune, il ne pense pas que ces 9'500 CHF soient uniquement pour la grosse partie de travail des employés communaux et uniquement pour les crottes.

M^{me} **Antonella SALAMIN** répond qu'elle ne souhaite pas s'étendre sur ce sujet, si M. **Luigi LONGHI** propose des améliorations pour la vie des chiens, c'est volontiers avec des projets concrets. Il y a 3'000'000 CHF d'impôt des personnes physiques, qui n'est pas détaillée, il n'y a pas de comptabilité analytique par activité de taxe.

8. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce les prochains préavis connus à ce jour :

- Réalisation d'un terrain multisport aux Pralies

Présentation de ce préavis par M. **Richard STOECKLIN** qui a été reporté en mars, la Municipalité préfère proposer un préavis avec toutes les soumissions rentrées. L'entreprise SportFlor a été mandaté, comme bureau d'ingénieur. La sélection des soumissions va se faire, les plans finaux ont été reçus et le préavis sera complet avec tous les éléments nécessaires pour le finaliser.

- Rénovation de la Maison du Tilleul

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que la demande est au marché public, depuis le 5 octobre, les intéressés ont déposé leur dossier au 30 novembre. Tous ces dossiers sont détaillés, une séance fin janvier déterminera les adjudications des soumissionnaires.

- Assainissement du pont de la Serine sur la route de Coinsins

M^{me} **Carol WUERSCH** explique que le revêtement de ce pont gondole, endommagé de la structure avec les vibrations de la circulation et la rénovation sera pour l'été prochain.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le **Président** donne la parole, M. **Richard STOECKLIN**. L'achat de la parcelle 51. Les sources doivent être protégées, il y a trois zones : zone 1, le captage, zone 2 la protection rapprochée, zone 3 la protection éloignée. Protection du captage sert à éviter les pollutions par infiltration. La zone S1 est la source Panchaud, qui alimente le bas de Vich, se trouvait être sur une parcelle privée, il y a eu un rapport du Canton, qui donne l'obligation de clôturer ces zones S1. Le problème était que des recommandations du Canton obligeait la Commune à être propriétaire de la parcelle, cette dernière n'appartenait pas à la Commune mais à la famille Poncet, elle a été vendue pour 28'000 CHF par celle-ci.

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que le réaménagement de la place de jeux est terminé. Les enfants ont déjà profité de cette zone de jeux. L'ajout d'une balancelle pour les enfants en bas âge a été prévu, à la suite de la demande d'une citoyenne. Il y a également un nouveau banc-table. Le Président trouve cette place de jeux spectaculaire.

10. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** donne la parole à M. **Claudio GRECO** délégué pour l'ORPC, elle regroupe 47 communes, il en est le délégué de la Commune de Vich, son suppléant est M. **Roger BRAND** et le délégué Municipal est M. **Richard STOECKLIN** et son suppléant M. **Philippe MUNDLER**. Il explique qu'il y a eu une séance d'installation puis séance régulière début septembre. M. **Claudio GRECO** participe dans la commission gestion/finances dans cette association. Cette 1^{ère} séance, ils ont voté les cinq préavis de début de législature. Le CODIR est constitué de sept membres, si un des délégués fonctionne comme membre du CODIR il ne peut pas être dans la commission gestion/finances. 2020 était une année turbulente, l'ORPC s'est remise en question. En 2021, deux commandants de Lausanne sont venus aider l'ORPC et récemment en 2021 a été nommé un nouveau commandant. En ce qui concerne plus précisément Vich, il s'agit de l'usage des abris Protection Civile. Les questions soulevées étaient de connaître les conditions pour l'utilisation de ces abris par deux points à vérifier ; 1. Protection incendie, sortie de secours, 2. Sécurité des occupants en ne bloquant pas les portes blindées de l'intérieures.

M. **Richard STOECKLIN** indique que la Commune a pris acte des contrôles qu'elle doit effectuer pour l'abri de Protection Civile, une inspection pour la conformité de cet abri sera effectuée.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Marcel BIEDERMANN** rappelle que plusieurs communes ont été victimes de cyber attaque ces derniers temps. Il demande si la Commune a dû prendre des mesures ? Le **Président** demande si c'est une simple question ou une interpellation ? C'est une simple question. M. **Philippe MUNDLER** explique que oui la Commune a pris des mesures, les données seront hébergées chez Swisscom dorénavant et non sur des clouds. Des formations internes seront également disponibles. Les risques viennent principalement des utilisateurs. Le risque zéro n'existe pas !

Le **Président** demande si un autre conseiller voudrait intervenir dans cette même question ?

M. **Marcel BIEDERMANN** explique que les rapports en PDF, avec les signatures des membres des commissions sont facilement utilisables, en copiant-collant, il propose de les

envoyer sans signatures. M. **Philippe MUNDLER** explique que les PDF sont scannés et qu'il est donc difficile de récupérer les signatures correctement.

Le **Président** précise qu'il n'est pas nécessaire que les rapports de commission soient signés par tous les membres de la commission, ils peuvent être signés que par le président et le rapporteur ou le président-rapporteur pour l'envoi aux conseillers. C'est une remarque importante, faite par le Préfet, car M. le **Président** a eu vu courir les présidents de commissions pour les signataires.

Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir.

M. **Mark TRITTEN** a quatre questions donc il cède la place aux autres questions et il reviendra par la suite sur ces points à traiter.

M^{me} **Laura JACOT** aimerait savoir pourquoi sur la zone du Tilleul et le parking il n'y a plus d'éclairage ? C'est dangereux surtout en cette période hivernale. M^{me} **Antonella SALAMIN** ne s'en est pas aperçue, l'éclairage sur le parking n'a pas été installé, car il devra être enlevé pour les futurs travaux. La Municipalité va investiguer, mais elle souhaiterait que ces demandes soient directement adressées au greffe.

Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir.

M^{me} **Laura JACOT** explique que plusieurs fois ils ont posé la question sans réponse de la part de la Municipalité.

M. **André JAQUET** explique que la convocation est envoyée en double, papier et électronique, soucieux de l'écologie il ne souhaiterait que l'utilisation de la voie électronique. M^{me} la secrétaire **Valérie ZEENDER** explique que l'envoi nominal de la convocation par poste est obligatoire et dans le règlement. Le **Président** ajoute que nous pourrions modifier le règlement et le bureau prend note de cette demande.

M^{me} **Margherita DORNIER** fait partie de l'association des chauffeurs bénévoles de la Région. Association qui peut emmener des personnes chez le médecin pour moindre frais. Pourquoi la Commune n'a pas cette année, participé avec une donation ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que l'an passé, la Commune avait participé pour cette association. Il y a plein de demande de dons et la Municipalité essaye de faire un tournus avec un budget défini. Mais il reste de l'argent pour cette participation financière.

M. **Stéphane DEMUYNCK** explique que la SEIC a abîmé un mur lors des travaux. Il demande si la facture va être prise en charge pour les réparations et il demande la procédure à mettre en place pour ceci. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le meilleur moyen pour ces demandes et de faire un mail avec des photos à l'appui et l'envoyer à la Municipalité. Le **Président** indique que nous n'allons pas traiter cette demande, malgré l'importance, ce soir devant le Conseil.

M. **Luigi LONGHI** propose de mettre en place un éclairage près du terrain multisports le long de la serine sur le petit chemin. Il souhaiterait profiter lors des éventuels travaux pour le terrain que cette demande soit prise en compte. M. **Richard STOECKLIN** explique que l'éclairage ne concerne pas le préavis pour le terrain multisports et que ce n'est pas prévu. M. **Philippe MUNDLER** ajoute que la distance avec la rivière étant de 10 mètres, il est interdit de mettre

un éclairage. Le **Président** comprend que c'est important pour la sécurité, mais que les contraintes légales sont présentes et qu'il est difficile de mettre quelque chose en place. **M. Claudio GRECO** rappelle que la Municipalité avait proposé de participer au réseau de premier secours, avec une personne de référence qui devait suivre des cours de formation, ceux-ci sont tombé à l'eau, à cause de la COVID-19. Il demande si c'est toujours d'actualité ? lui était volontaire. Une personne de la Commune formée intervient avant l'arrivée de l'ambulance. Une application existe pour faire partie de ce réseau. **M^{me} Antonella SALAMIN** se souvient de ce PostRépondre et précise que la Municipalité va reprendre ce sujet.

Le **Président** demande si d'autres conseillers auraient des questions, avant l'avalanche de questions de **M. Mark TRITTEN**.

M. Mark TRITTEN a donc quatre questions pour la Municipalité. Il a reçu des informations qui mènent à penser que son postulat ne pourra pas attendre la réponse en octobre 2022.

Quelle est la situation concernant le report du trafic de transit sur la route des Grasses, référence PV 06.10.2020 ? La Municipalité soulevait l'idée de ce projet d'évitement. **M^{me} Carol WUERSCH** explique que cette route des Grasses est sur le territoire de Begnins, c'est le Canton qui devrait payer et pour l'instant aucun des deux ne veut faire quoique ce soit. **M. Mark TRITTEN** pensait que dans les 1'700'000 CHF voté pour la route il y avait une convention en place avec le Canton, qu'en est-il, est-elle toujours en vigueur ? **M^{me} Carol WUERSCH** répond que le Canton regardait ce qu'il pouvait ou non faire comme amélioration. Le Canton a placé un panneau d'autoroute pour indiquer l'accès par la route des Grasses.

Le **Président** demande si d'autres conseillers auraient des questions ou des remarques sur cette question. **M^{me} Antonella SALAMIN** exprime le fait que si on passe en revue toutes les routes ce soir, le postulat ne sera pas nécessaire. **M. Mark TRITTEN** explique que si les réponses sont bien détaillées, il se pourrait que la réponse au postulat soit avancée. **M^{me} Antonella SALAMIN** précise que la Loi permet à la Municipalité de formuler une réponse à un postulat durant une année après la date de dépôt. Ils sont en contact avec le Canton pour différents points, la réponse immédiate pour ce soir est impossible, car ce sont des discussions qui dure depuis 10 ans.

Le **Président** demande à **M. Mark TRITTEN** si le reste de ces questions sont de simples questions, la réponse est oui.

M. Mark TRITTEN poursuit en demandant ou en est le 30km/h nocturne à Vich ? **M^{me} Carol WUERSCH** précise que le 30km/h nocturne est en discussion pour obtenir un élargissement de la règle à 30km/h 24h/24h.

M. Mark TRITTEN explique qu'il a vu la demande d'enquête publique à Begnins pour l'élargissement de la route, il demande si la Commune de Vich s'est engagée pour contrer le projet ? **M^{me} Carol WUERSCH** répond que non, à nouveau ce n'est pas du ressort de Vich. A un certain moment, la Commune de Vich avait contré le projet pour des problèmes d'infrastructure, ceci avait été validé par un bureau d'ingénieur. La route ne sera pas élargie, mais il y aura l'ajout d'une piste cyclable. **M. Mark TRITTEN** indique qu'il y a tout de même eu des expropriations. **M^{me} Carol WUERSCH** explique que oui, mais pour la piste cyclable uniquement.

Le **Président** demande si d'autres conseillers auraient des questions ou des remarques sur cette question.

M. **André JAQUET** pense que si on ajoute une piste cyclable, les automobiles utiliseront tout de même la route avec la largeur totale de la route et mordre sur la piste cyclable, la simple ligne jaune n'empêchera en rien. M^{me} **Carol WUERSCH** indique que les gens ne prennent de toute manière pas l'itinéraire bis proposé. Quand il y a eu les travaux et que le trafic était dévié par la route des Grasses, par la suite, la circulation est revenue directement par le chemin le plus court et par Vich. Les gens regardent toujours les itinéraires les plus courts !

Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir.

M. **André JAQUET** explique que le goulot d'étranglement peut être déplacé, le trafic est dense et il va s'accroître pour le centre du village de Vich.

M. **Luigi LONGHI** précise que si la règle des 30 à l'heure s'applique 24h/24h, il sera alors difficile de passer avec des voitures d'intervention d'urgence, telles que la police et l'ambulance. La circulation dans Vich sera encore plus compliquée si ce 30km/h passe à du 24h/24h, au lieu d'une période nocturne. D'où vient cette idée ?

Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir.

M. **Mark TRITTEN** veut poursuivre avec sa dernière question, mais M. **Luigi LONGHI** intervient, il trouve que ces questions sont vite passées aux oubliettes. Il est agacé par un semblant de dictature de ce conseil de ce soir. Il demande pourquoi le 30km/h passera 24h/24h et attend une réponse de la Municipalité. À la suite de la question de M. **Mark TRITTEN**, l'Assemblée a appris que le 30km/h nocturne n'était pas encore en vigueur, mais qu'en plus il pourrait passer à du 24h/24h, il veut savoir pourquoi ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que plusieurs communes ont demandé ce 30km/h. Ils ont remarqué que ceci calmait la circulation. Ceci pourrait calmer le trafic de la descente de Begnins, il y aurait plus de fluidité et les automobilistes qui voudraient rouler plus rapidement pourraient ainsi utiliser le détour du village de Vich par la route des Grasses. Les possibilités pour l'amélioration du trafic sont en train d'être analysées, rien n'est encore signé. Ceci est en train d'être analysé avec l'aide du Canton. Le **Président** conclue en pensant que cette discussion reviendra prochainement devant le Conseil. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que l'analyse est prévue et une synthèse avec une présentation sera insérée avec la réponse au postulat de M. **Mark TRITTEN**. Le **Président** termine en annonçant à M. **Luigi LONGHI** que sa question est prise en compte et que la Municipalité reviendra avec des réponses plus précises. La réponse au postulat sera large et répondra non seulement à la problématique de la circulation, mais également aux solutions pour limiter cette dernière dans Vich.

Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir.

M. **Kurt TRITTEN** ne connaît pas les raisons de la Municipalité qui ne veut pas régler et réduire ce trafic au milieu de Vich ? Il y a les communes de Coinsins, Begnins, Arzier-Le Muids, tout le monde passe par Vich. M. **Jean-Pierre SUTTER**, ancien Syndic peut vous répondre que l'on lutte depuis des dizaines d'années contre le trafic, le Canton ne fait rien. À la suite du postulat, la Municipalité doit impérativement répondre dans un délai de 12 mois, pour ce trafic qui devient infernal !

Le **Président** fait remarquer fermement qu'il trouve que l'intervention de M. **Kurt TRITTEN** est « limite », car il accuse la Municipalité de ne pas effectuer son travail. M^{me} **Antonella SALAMIN** pense que les anciennes Municipalités ont luttés, mais on n'est pas seul et on n'est pas grand ! Les discussions sont en cours avec la DGMR, le voyer, le Canton et les communes avoisinantes. Ce n'est pas anodin ! La Municipalité attend des réponses et fera suivre devant le Conseil.

Le **Président** donne la parole pour la 4^{ème} et dernière question de M. **TRITTEN**.
M. **Mark TRITTEN** revient avec sa dernière question, qu'il va transformer en une sensibilité. Il est conscient que la Municipalité fait au mieux pour cette situation de trafic, ce qui l'inquiète est qu'il y ait que des engagements qui ne sont pas vraiment des engagements, les routes qui deviennent des autoroutes, le rond-point de la Bichette qui va s'agrandir et qui éventuellement favorisera le 30km/h, mais Vich est au milieu et avec le 30km/h, ça n'ira pas ! Le fait de demander le 30km/h sur 24h va peut-être est mal interprété et il pense que du coup il ne sera pas possible de faire ni le nocturne ni le 24h/24h. Il recommande à la Municipalité d'être vigilante avec sa demande. La lutte anti-pollution va être compliquée à appliquer avec cette situation d'être au centre de plusieurs villages avec ce trafic infernal.

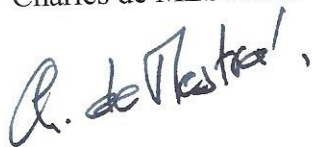
Le **Président** demande si d'autres conseillers souhaiteraient intervenir. Tel n'est pas le cas.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 21h45 et invite toute l'Assemblée à se diriger vers la collation sous présentation du Pass-Covid et de maintenir le port du masque pour se déplacer.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de MESTRAL



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

